



Assemblée du personnel

Jeudi 4 juin 2009

à 10 h heures 30

Salle Atlantique

(au rez-de-chaussée de WILLO, à droite derrière l'accueil)

L'assemblée a bien lieu à 10 h 30 sur le temps de travail.

La Direction a elle-même tenu à cet horaire et à cette formule qui permet à tous les salariés d'y participer. Tous les salariés sont invités. Il ne faut pas badger, aucune autorisation n'est nécessaire. Bien au contraire la participation à cette assemblée doit être encouragée.

Lors des derniers comités d'établissement,

Pourquoi la Direction refuse-t-elle de répondre quand des élus demandent comment elle compte réduire les coûts ?

Pourquoi la Direction refuse-t-elle de communiquer le rapport du consultant BCG (Boston Consulting Group) ? Alors que les salariés et les élus s'interrogent sur les véritables motivations de la Direction.

Ces questions ont été posées par les élus **FO** devant le comité d'établissement des pôles fonctionnels et opérationnels, à propos du projet de création d'une direction de l'indemnisation. Dans une lettre ouverte aux élus du comité, notre syndicat **FO** remarquait que, dans toute la profession, les mêmes processus étaient engagés : **standardisation des tâches, industrialisation, spécialisation des sites transformés en plateaux techniques, mise en commun des plateaux, y compris entre plusieurs compagnies, externalisation ...**

A terme, tous les salariés de tous les services sont concernés par ces processus qui conduiraient à une déqualification généralisée des tâches et à des externalisations. D'ailleurs il est aujourd'hui question **d'une refonte complète des conventions collectives et des classifications.**

Toutes ces questions se posent concrètement à propos des consultations en cours au sein du comité d'établissement.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas laisser sans réponse un tract de la CFDT (ou « Lyon CFDT ») qui a été diffusé sur le site de Saint-Denis et sans doute sur d'autres sites. **Ce tract conduit à une acceptation du projet patronal en l'état et sans aucune garantie pour les salariés.**

En effet, ce tract affirme qu'il reste « *une ou deux réunions de comité d'entreprise* » et ajoute : « *A la suite de quoi les élus rendront un avis motivé, et cette réforme sera mise en œuvre* ».

Alors à quoi serviront les prochains comités si la Direction sait d'avance que le projet sera entériné sans aucune évolution, tel qu'il a été présenté au début ?

Ce tract, après un coup de chapeau à Claude Tendil, s'en prend aux « *cris alarmistes de certains* ».

Alors rétablissons les faits qui effectivement sont têtus :

Notre syndicat **FO** revendique la garantie d'aucun licenciement. **Que nous a-t-on répondu ?** Qu'il n'y avait pas de licenciement chez Generali, seulement des personnes qui avaient refusé d'évoluer (quel mépris pour nos nombreux collègues actuellement aux prud'hommes parce qu'ils contestent leurs licenciements !).

Notre syndicat **FO** revendique la garantie du maintien des sites et des emplois sur les sites. **Que nous a-t-on répondu ?** Que la Direction avait imaginé ce plan pour sauver les sites, qu'aucun engagement ne pouvait être pris pour l'avenir.

Toutes les revendications sont ignorées, mais pourquoi en serait-il autrement dans le cadre du comité puisqu'un syndicat annonce dès l'entrée qu'il entérinera tout en l'état ? (Rappelons qu'il suffit qu'un avis soit rendu, qu'il soit positif ou négatif, peu importe ; dès que l'avis est rendu la Direction peut passer à la mise en œuvre).

Lors des assemblées de Nantes, le 30 avril 2009, et de Marseille, le 19 mai 2009, les salariés, avec leurs syndicats, ont clairement indiqué qu'ils n'acceptaient plus ce schéma qui conduit à l'acceptation inconditionnelle des plans de la Direction, **cette logique de duperie où les élus et syndicats se laissent bernés et manipulés au détriment des salariés.**

Les salariés en ont assez ! **Alors il faut le dire avec force.**

Tous à l'assemblée du personnel

Jeudi 4 juin 2009

à 10 h heures 30

Salle Atlantique

(au rez-de-chaussée de WILLO, à droite derrière l'accueil)